



PRÉFET DE LA MARNE

le 20 avril 2020

Déclaration pour l'exercice de l'activité de négoce ou courtage de déchets

BIOSOURCING SAS

Le préfet de la Marne

VU la loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 modifiée relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux, et notamment son article 8-1 ;

VU la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 modifiée relative aux installations classées pour la protection de l'environnement ;

VU le décret n° 98-679 du 30 juillet 1998 relatif au transport par route, au négoce et au courtage de déchets ;

Délivre à BIOSOURCING SAS dont le siège social se situe 2 Rue Jules Méline 51430 Bezannes
Récépissé de sa déclaration en date du 16/04/2020 relative à son activité de négoce, courtage de déchets dangereux, déchets non dangereux
Récépissé n°1612722 délivré le 20/04/2020 à Châlons en Champagne.

La validité de ce récépissé est de 5 ans.